

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2012

Le 8 mars 2012, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le 2 mars 2012 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger PERRIN, Maire.

Etaient présents: Roger PERRIN, Monique MIOT, Armelle FAZILLEAU, Jacky DESNOUE, Marie-Christine FREGIS, Christine GOUBEAU, Damien PARNAUDEAU, Patrick CLISSON, Jérôme BACLE, Marie-France TALINEAU, Benoît PIRON, Paul MOREAU, Anthony PEIGNON.

Absents excusés: Marylène GIRAUDON, Jean-Luc GUINARD.

La secrétaire : Monique MIOT.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Ce point n'a pas été évoqué par les représentants des différentes commissions.

AVENANT AU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Le 20 février dernier, le cabinet URBANOVA nous fait part d'une proposition d'avenant n°2 au contrat concernant l'élaboration du PLU.

Le temps supplémentaire passé correspond à la prise en compte des zones humides et les modifications du zonage et des orientations qui en découlent.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 641,60 Euros TTC. Le montant total du marché est de 33 428,20 Euros TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet. Avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre ».

APPLICATION DE LA JOURNEE SOLIDARITE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Pour rappel et selon l'article de loi du 30 juin 2004, la journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

La journée de solidarité sera effectuée, au choix de l'agent, par :

- La réduction d'une journée de 7 heures sur les droits à RTT
- Le travail de 7 heures accompli en complément des horaires habituels. Ces 7 heures pourront être fractionnées et étalées selon le rythme souhaité par l'agent et devront en tout état de cause être réalisées avant le 31 décembre de l'année concernée.

Le Commission Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion doit donner son avis sur cette question, <u>AVANT</u> que le Conseil Municipal délibère. La saisine du CTP a été effectuée le 6 mars dernier.

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HERBERGEMENT SUITE A LA PARTICIPATION A UNE FORMATION PAR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Pour rappel, l'assemblée délibérante a accepté de participer aux frais kilométriques et de repas pour toutes formations effectuées par des agents (hors participation à un concours) par une délibération du 24 mars 1995.

La question se pose pour les formations programmées sur plusieurs jours, pour lesquelles l'agent serait contraint de dormir sur place.

Selon le décret 2001-654 du 19/01/2004, le taux forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement (nuitée et petit-déjeuner) est fixé <u>dans la limite de 60 Euros</u>.

INFORMATIONS SUR LA PREPARATION BUDGETAIRE

Une information sur les dépenses prévues en investissement et en fonctionnement pour la section BATIMENTS et VOIRIE a été transmise à l'Assemblée délibérante.

Plusieurs devis ont été demandés par les élus, afin d'évaluer plus précisément, les dépenses pour chaque poste.

NOMINATION LIEU-DIT « LA SIMONNIERE »

Début mars, une demande a été formulée par les services du cadastre, concernant le lieu-dit La Simonnière, se trouvant près du lieu-dit La Cointrie, pour que celui-ci soit dorénavant dénommé « La Simonnière Sud ».

Cette nouvelle dénomination permettra d'améliorer notamment la distribution du courrier par les services de la Poste.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet. Avec :

- 13 voix « pour »,
- O voix « contre ».

FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Dans le cadre du remplacement de Claudie METAYER et par délibération du 22 avril 2011, la collectivité a décidé de créer un poste de rédacteur (catégorie B) et un poste d'adjoint administratif (catégorie C) et a lancé une candidature avec ces deux profils.

Après le recrutement de Pascaline DREILLARD au 1^{er} mars 2012 sur un poste de rédacteur – catégorie B, il apparait opportun de fermer le poste d'adjoint administratif – catégorie C.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet. Avec :

- 13 voix « pour »,
- O voix « contre ».

ECHANGE DE TERRAIN AVEC L'EHPAD DE CHATEAU BOURDIN

La commune souhaite céder une partie du parking Place Marcel Massé, précédemment cadastrée AH 172. Le géomètre a procédé à l'arpentage de la parcelle pour la diviser en deux : une parcelle référencée dorénavant AH 182, propriété de la commune et une parcelle référencée AH 181, qui deviendra propriété de l'EHPAD, la commune la cédant gratuitement.

En contrepartie, la maison de retraite accepte de céder gratuitement à la commune une partie de sa parcelle, référencée maintenant en AH 180.

Les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la commune et de la maison de retraite, pour moitié.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet. Avec :

- 13 voix « pour »,
- O voix « contre ».

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 27 février dernier avec le SEG et la DDT, il a été convenu que la station d'épuration de Saint Pardoux sera réhabilitée en 2015. De ce fait, tout permis de construire dans les zones d'habitation retenues dans le PLU sera ajourné jusqu'en 2015. En revanche, les permis sur les zones dites « dents creuses » et sur les zones déjà commencées (Lotissement Les Chaumes) seront acceptés.
- Le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) nous informe dans un courrier qu'il va procéder à une information auprès des utilisateurs de la déchetterie, concernant la mise en place d'une carte magnétique proposant 15 passages annuels sur le site.
- Monsieur le Maire fait état d'un courrier envoyé par la Région, informant l'Ecole Publique du versement d'une subvention de 400 Euros, pour le financement de sorties culturelles.
- La mairie a reçu un courrier de la Région concernant la subvention octroyée dans le cadre des travaux d'embellissement et d'aménagement de Château Bourdin. L'aide financière de la Région s'élève à 20 000 Euros.
- Concernant la zone commerciale du Poirier, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée délibérante de l'échange de courriers entre Gaëtan CAQUINEAU et la commune, pour la cession de terrain à côté de la parcelle de Monsieur CAQUINEAU. Le dossier est en cours.
- Monsieur le Maire a reçu, en rendez-vous, Marlène PACAUD pour l'installation d'un petit chalet pour un commerce ponctuel de vente de fruits et légumes, entre le mois d'avril et le mois d'octobre.

La séance a été levée à 23h45.

Le Maire, Roger PERRI